

Le 26 mars 2020

COVID-19 : LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL OFFRE DES PLAQUES DE PROTECTION AUX COMMERCE ET SERVICES DE PREMIERE NECESSITE

Pour faire face à la crise sanitaire du Covid-19, Nicolas Perruchot, président du conseil départemental de Loir-et-Cher mettra à la disposition des commerces alimentaires, pharmacies, médecins, vétérinaires, qui en font la demande, des plaques de protection afin de ralentir la propagation du virus. Ces plaques seront livrées à partir de ce lundi 30 mars.

Le conseil départemental met tout en œuvre pour protéger au mieux les Loir-et-Chériens dans cette crise sanitaire.

Dans cette démarche, le conseil départemental a pris l'initiative de proposer aux commerces alimentaires (petites surfaces), pharmacies, vétérinaires, ou encore médecins... des plaques de protection contre la propagation du virus.

Ces plaques en plexiglas, réalisées par la société STAL INDUSTRIE à Romorantin permettront de sécuriser le personnel en caisse pour continuer d'assurer les meilleurs services possibles dans le département.

Pour faire une demande de plaques, deux solutions :

- Se rapprocher des conseillers départementaux de son canton
- Envoyer un mail à l'adresse : plexi@departement41.fr

Ces plaques gratuites offertes par le conseil départemental seront distribuées dès lundi aux commerçants ayant fait une demande.

CONTACT PRESSE

Cassandra GUILLOT – Attachée de presse – cassandra.guillot@departement41.fr – 06 07 27 04 65

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12